



Remboursements de "pensions"

Par **meldiablo77**, le **12/09/2009** à **22:24**

Bonjour, je vous explique ma situation, j'ai 21 ans et vit chez ma mère. Ma mère a fait construire sur son terrain un chalet habitable. Mon (ex)compagnon et moi, nous nous y sommes installés. Mon compagnon, chaque mois, pour participer aux frais de construction, d'eau, d'électricité... versait à ma mère une somme par virement bancaire (arrangement entre nous, verbal). Nous sommes maintenant séparés et il réclame que ma mère lui rembourse tout ce qu'il lui a versé pendant 2 ans, ayant pour "preuve" ses relevés bancaires des dernières années. J'aimerais savoir s'il peut recourir à la justice, s'il peut entendre raison, et si nous avons quelque chose à craindre. Personnellement, je considère cela comme une énorme perte de temps, le rembourser serait lui avoir payé plus de 2 ans de sa vie, à vivre dans une maison tout confort gratuitement. Merci d'avance pour votre réponse.